



VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le lundi 27 mai 2013 à 20 H 00 à la salle du Grand Bailli

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal, a.i Le Bourgmestre,

Guy BROSSEREZ

Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Enghien
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville
Grand Place 39
7090 Braine-le-Comte
Tél. 067/874.833

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 27 MAI 2013

L'an deux mil treize, le vingt-sept du mois de mai à 20 H 00 ensuite d'une convocation régulièrement adressée par le collège communal aux membres du conseil communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, bourgmestre - président ;
- MM. Maxime DAYE. Daniel CANART. Echevins ;
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.
- Mme ~~Ludivine PAPLEUX~~. M. Olivier FIEVEZ. Mme Martine DAVID. Echevins ;
- MM. Philippe JEANMART. Charles VASTERSAEGHER. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mme Karina DECORT. MM. ~~Didier LIEDS~~. Luc GAILLY. Michel BRANCART. MmeLine HAUMONT. MM. André-Paul COPPENS. Léandre HUART. Mmes Annick VAN BOCKESTAL. Alison PICALUSA. M. ~~Henri ANDRE~~. Mme Stéphany JANSSENS. M. Yves GUEVAR. Mme Danielle PAUL. M. Corentin MARECHAL. Mmes Martine GAEREMYNCK. Nathalie WYNANTS. Conseillers Communaux.
- M. Guy BROSSEREZ, Secrétaire Communal, a.i

Absents et excusés : Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX
Messieurs les Conseillers Didier LIEDS et Henri Jean ANDRE

A 20 h 00, l'Assemblée entame l'examen des points soumis à l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1 INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNALE

Madame Nathalie Wynants preste le serment constitutionnel et est installée dans ses nouvelles fonctions de Conseillère Communale.

2 REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAL Modification

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le Conseil Communal du 31 janvier 2013 avait voté ce règlement à l'unanimité.

Comme signalé lors de la précédente séance du Conseil Communal, 6 articles n'ont cependant pas été approuvés par la Tutelle.

Il s'agit des articles 49, 51, 70, 71, 72 et 74.

Comme souhaité lors de cette dernière séance, une réunion des 4 groupes du Conseil a été organisée le lundi 13 mai 2013 pour corriger ces articles.

Il fait alors état des modifications apportées.

Monsieur le Conseiller Guevar s'inquiète cependant des modifications appliquées à l'article 74. Ne restent-elles pas contraire à l'article L1123-15 & 3 du C.D.L.D qui n'exclut du droit de percevoir le jeton de présence que le Bourgmestre et les Echevins, dont pas la Présidente du C.P.A.S et à l'article L1122-7 qui dit qu'un jeton est du lors de la participation aux réunions de commissions communales. Ne risque t-on pas un rejet de la Tutelle ?

Monsieur le Bourgmestre constate que dans le texte on parle de membres du Collège Communal dont fait partie à part entière la Présidente du C.P.A.S. Il propose donc d'adopter le règlement comme tel.

3 FINANCES COMMUNALES
A Centre Public d'Action Sociale - Compte budgétaire 2012
Examen et vote

Madame la Présidente du C.P.A.S présente le compte de l'exercice 2012 et détaille l'évolution des dépenses de personnel de fonctionnement de transfert et de dette.

1 le compte budgétaire se présente comme suit :

Service ordinaire

Droits constatés :	12.565.411,30
Engagements :	12.506.014,82

Résultat budgétaire : + 59.396,48

Droits constatés :	12.565.411,30
Imputations :	12.480.529,28

Résultat comptable + 84.882,02

Engagement à reporter à l'exercice suivant : 25.485,54

Service extraordinaire

Droits constatés :	1.813.582,76
Engagements :	1.828.872,10

Résultat budgétaire : - 15.289,34

Droits constatés :	1.813.582,76
Imputations :	940.744,98

Résultat comptable ; + 872.837,78

Engagement à reporter à l'exercice suivant : 888.127,12

2 le compte de résultat s'améliore :

mali de l'exercice : 65.752,16 €

3 le bilan, photographie au 31 décembre 2012 s'établit comme suit :

Capital : 1.919.811,11

Résultats reportés : MALI de 765.223,90 €

Réserves : 350.654,70 € pour le fonds de réserve extraordinaire

Actif / Passif : 11.720.768,02 €

Pour l'extra, Monsieur le Conseiller Guevar remarque que les travaux Phases 2 et 3 ont commencé en 2007.

Quand seront-ils terminés ?

En fait, l'électricité est terminée, on pose actuellement le balatum et il n'y a plus que des travaux de finition.

Pour ce qui concerne l'ordinaire, Monsieur le Conseiller Guevar félicite Madame la Présidente pour sa présentation.

En matière de prestation, on sait que les résultats des M.C.A.E. la petite Gertrude et dents de lait ne sont pas brillants et que les recettes diminuent encore.

Bravo pour les recettes INAMI qui reviennent à la hauteur des espérances et pour la recherche d'emploi subsidié.

En dépense, on constate une augmentation des dépenses de personnel.

Attention à ne pas dépasser le seuil critique en la matière.

Il constate une belle diminution des frais de fonctionnement.

Domage de voir 145.000 € de sans emploi au niveau de l'aide sociale, rôle principal du C.P.A.S.

Il faudra un jour que la dotation communale c'est-à-dire la quote-part des citoyens n'augmente pas à chaque budget ou modification budgétaire ce qui est le cas depuis 6 ans.

Madame la Présidente signale alors que l'on essaie de trouver les solutions optimales pour limiter les dépenses et pour obtenir un maximum de subventions.

Au niveau de l'aide sociale, il y a des secteurs où l'on ne sait pas dépenser moins d'argent.

Pour Monsieur le Conseiller Manzini, le C.P.A.S est quelque chose à laquelle il tient principalement.

Quels sont les postes qui ont évolué le plus en fonctionnement ?

Lorsque le budget a été voté, on a abordé le problème des primes de fin d'année. Malgré la situation, le personnel en bénéficiera-t-il ?

Monsieur le Bourgmestre signale que le Conseil du C.P.A.S du 17 juin 2013 et le Conseil Communal du 18 juin 2013 aborderont les modifications budgétaires n°1. On en reparlera à ce moment là.

L'Assemblée approuve alors le compte budgétaire 2012 du C.P.A.S par 20 voix pour et 4 abstentions (Ecolo et I.C.) pour ce qui concerne l'ordinaire et par 20 voix pour et 4 abstentions (Ecolo et I.C.) pour ce qui concerne l'extraordinaire.

- B Dossier égouttage du Marouset - Phase 3 - Subvention SPGE - Participations - Liquidation de la 7^{ème} tranche
Financement sur fonds propres - Boni extraordinaire
- C Dossier égouttage et voiries rues de la Station, de France et des Etats-Unis
Subvention SPGE - Participation - Liquidation de la 6^{ème} tranche
Financement sur fonds propres - Fonds de réserve 2002
- D Dossier égouttage au chemin des Dames - Subvention SPGE
Participations - Liquidation de la 3^{ème} tranche
Financement sur fonds propres - Boni extraordinaire.
- E Piscine communale - Etudes diverses - Quote-part de la Ville
Financement par emprunt global - Vote
- F Marché de service - Marché conjoint passé avec le C.P.A.S. de la Ville
Marché de financement des investissements et les services administratifs y relatifs
Décision de l'autorité de Tutelle relative à la délibération du 19 mars 2013
Décision
- 4 FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE
Fabrique d'Eglise de Steenkerque
Compte de l'exercice 2012 - Avis à émettre
- 5 ACQUISITIONS
- A Travaux de remplacement des châssis de la maison Mauroy
24 rue de Mons à Braine-le-Comte (2^{ème} phase - Etage)
Budget extraordinaire 2013 (40.000 €)
Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation du marché
- B Travaux de transformation de la maison de quartier « Centre 9 » de Petit-Roeulx-lez-Braine
Volet 1 : aménagement d'un logement unifamilial
Volet 2 : aménagement de locaux réservés à des activités socioculturelles
Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation du marché

Monsieur le Conseiller Guevar signale que c'est un logement qui va se trouver à l'étage de la salle.

Y-a-t-il quelque chose de prévu pour l'insonorisation ?

Monsieur le Bourgmestre informe de ce que cet élément a été prévu dans le cahier des charges.

Techniquement, Monsieur le Conseiller Jeanmart complète en signalant que la norme à respecter en matière de logement est de 40 db.

C Renouvellement de l'adhésion de la commune à la Centrale de marchés SEDILEC en matière d'éclairage public
Application de la circulaire du Ministre Furlan du 22 mars 2010 relative aux relations contractuelles en matière d'éclairage public entre les gestionnaires mixtes de réseaux de distribution d'énergie et leurs associés.
Approbation.

D Plan triennal - Chemin de Feluy et rue de la Gare - Avenant n°1
Approbation
Monsieur le Conseiller Jeanmart souhaite savoir si les travaux permettront de dominer tous les problèmes du chemin de Feluy ?
Il pense aux taques qui se sont soulevées lors des dernières fortes pluies.
De même, les travaux de la rue de la Gare se termineront-ils bientôt ?

Monsieur l'Echevin Canart signale que les taques se sont effectivement soulevées en fait il s'agit d'un problème de clapet qui ne fonctionne pas correctement.
Une réunion avec l'I.D.E.A. est prévue dans les prochains jours pour trouver une solution.

6 NOUVELLE PISCINE COMMUNALE -
A Présentation

Monsieur l'Echevin des Sports présente en primeur au Conseil Communal le nouveau centre aquatico - sportif.

Il fait le point sur le coût du projet et précise qu'il s'agit d'un partenariat public /privé.

C'est le groupe Sportoase qui gérera l'infrastructure pendant 20 ans pour compte de la R.C.A. qui en reste l'exploitante.

Le prix pour la construction s'élève à 14,5 millions d'euros T.V.A.C.

L'exploitation coûtera 1.650.000 € par an desquelles il faut déduire les recettes garanties (650.000 € année 1) ainsi que les 21 % de T.V.A. (300.000 €) soit un coût net de 700.000 € pour l'année 1.

Pour rappel, l'ancienne piscine coûtait 20 millions de francs belges (500.000 €)

par

an hors amortissement du bâtiment.

Les recettes sont garanties par Sportoase.

Si elles sont moins importantes, l'A.S.B.L. prendra la différence à sa charge.

Si elles sont meilleures, un surplus de 20 % est garanti.

L'ouverture de la piscine c'est aussi l'engagement de 24 personnes, la création de 15 emplois indirects et la sollicitation de fournisseurs brainois.

Le prix sera de 6,5 € pour les brainois et de 7 € pour les autres visiteurs.

Monsieur le Conseiller Jeanmart se réjouit du résultat de ce long cheminement.

Mais au sujet du coût, la différence appliquée entre les résidents (6, 5 €) et les non résidents (7 €) est-elle également d'application dans les piscines limitrophes ?

Monsieur l'Echevin Daye signale que là, il n'y a qu'un seul tarif.

- B Convention de cession par novation du marché relatif à la construction, la conception et l'exploitation
Approbation
- C Convention de bail emphytéotique entre la Ville de Braine-le-Comte et la Régie Communale Autonome
Approbation
Madame la Conseillère Gaeremynck souhaite savoir si il n'y a pas une incompatibilité entre le fait d'être représentant de la Ville et en même temps représentant de la R.C.A dans la conception de l'acte.
- Monsieur le Bourgmestre assure que tout sera vérifié pour être fait dans l'extrême légalité.
- 7 INTERCOMMUNALE DU GAZ DU HAINAUT - IGH
Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013
Ordre du jour - Approbation - Vote
- 8 INTERCOMMUNALES SEDILEC - SEDIFIN
Assemblées générales statutaires du 14 juin 2013
Ordre du jour - Approbation - Votes
- 9 INTERCOMMUNALE IMIO - ADHESION
Décision
Monsieur le Conseiller Guevar rappelle qu'il y a un groupe de travail Informatique qui aurait d'ailleurs du se tenir en mai mais qui a été annulé.
Cela eut été intéressant d'y présenter le projet.
En tant qu'informaticien, il ne peut que s'en réjouir.
La maintenance ne sera pas gratuite, il souhaite savoir les gains qui seront effectués par rapport à la maintenance lors de l'acquisition de chaque nouveau logiciel « Opensource ».
- Monsieur le Conseiller Jeanmart quant à lui souhaite qu'il y ait une initiation des citoyens pour leur permettre d'entrer en action avec ce projet.
- Monsieur le Bourgmestre conclu en signalant qu'il y aura des informations régulières sur l'évolution du projet et sur les gains engendrés.
- 10 URBANISME
A Ancrage communal - Programme communal 2012-2013 - Priorité 1
Rue de Mons, 31 réhabilitation d'un immeuble existant
Marché de service pour la désignation d'un auteur de projet
Décision

- B C.C.A.T.M. - Renouvellement
Demande complémentaire du S.P.W.(Direction de l'Aménagement local)
Règlement d'ordre intérieur - Approbation
- 11 ENVIRONNEMENT
Contrat de rivière Senne
Convention de partenariat 2014-2016
Approbation
- 12 INFORMATIONS
Statuts pécuniaire et administratif
Approbation des délibérations du Conseil Communal des 13 novembre et 14 janvier 2013.
- Subvention à l'A.S.B.L. « Antenne Centre »
Approbation de la délibération du conseil communal du 19 mars 2013
- 13 SEANCE DU 29 AVRIL 2013
Procès-verbal - Approbation.
Après avoir tenu compte des remarques du Conseiller Guevar, le procès-verbal est approuvé.
- 14 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX
Les Membres du Collège répondent aux interpellations de :
- Madame la Conseillère Alison PICALUSA concernant l'entretien et la restauration des fresques murales de la Ville
- Monsieur le Conseiller Huart concernant l'état d'avancement du dossier du rond-point du Flament à Hennuyères
- Monsieur le Conseiller Guevar concernant la situation du parc de la crèche inchangé depuis 2007, les différents chantiers voiries de la Ville, l'état des trottoirs et le respect de remise en état lors de travaux et la maison communale de l'accueil de l'enfance « Les Petits Loups - crèche de Braine-le-Comte ».

HUIS CLOS

- 15 A.S.B.L. » PROMO-LOGEMENT » - A.I.S.
Désignation des représentants à l'Assemblée Générale - Décision
- 16 SOCIETE DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC - HAUTE SENNE LOGEMENT
Désignation des délégués communaux aux assemblées générales
Révision d'une décision antérieure

- 17 COMMISSIONS COMMUNALES -
Désignations complémentaires suite à la modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal.
Décision
- 18 PERSONNEL COMMUNAL
Mise en disponibilité d'un ouvrier
Décision
- 19 CORPS DES SAPEURS-POMPIERS
Démission d'un sapeur volontaire - Décision
- 20 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL
- A 1 Ecole d'Hennuyères.
Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à une institutrice maternelle. Décision.
- A2 Ecole d'Hennuyères
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- B 1 Ecole de Ronquières.
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire.
Désignation à titre intérimaire de remplaçants. Décision.
- B 2 Ecole de Ronquières
Désignation d'une institutrice temporaire.
Décision.
- B3 Ecole de Ronquières
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire de remplaçants.
Décision
- 21 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL
- A Octroi d'un congé pour interruption partielle irréversible de la carrière.
professionnelle après 50 ans à un professeur de piano.
Décision.
- B Remplacement d'un professeur de flûte traversière, ensemble instrumental et
musique de chambre
Décision
- C Remplacement d'un professeur de flûte traversière, ensemble instrumental et
musique de chambre
Décision